

10 - Régie Autonome Personnalisée La Rodia - Rapport d'activité et financier 2011

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

1. Les principales caractéristiques de la convention avec la RAP

2. Analyse de la qualité du service

3. Les comptes administratifs de la Régie

4. Les conditions d'exécution du service public

1 - Les principales caractéristiques de convention

Objet de la convention	La Ville confie, à la Régie Autonome Personnalisée «La Rodia», la mise en œuvre du projet artistique et culturel ainsi que la gestion de la Scène des Musiques Actuelles. La Régie assume la totalité des responsabilités artistiques et financières liées aux engagements de la convention cadre.
Nature et forme juridique de l'activité	La Rodia a un statut de Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Elle est soumise aux règles de la comptabilité publique selon l'instruction M4.
Date de signature de la convention	Convention cadre signée le 4 février 2009. Première convention d'objectifs et de moyens au titre de 2011. Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle est signée au titre de 2012-2014.
Coordonnées du délégataire	Régie Personnalisée «La Rodia» 4 avenue de Chardonnet - 25000 Besançon

Comme stipulé dans la convention, la Régie a transmis à la Ville un rapport d'activité 2011 ainsi que le compte administratif 2011.

2. Analyse de la qualité du service

Etablissement public dédié aux musiques actuelles, La Rodia développe un projet artistique et culturel qui s'articule autour des missions suivantes :

Diffusion

- une proposition artistique dense et qualitative, qui recouvre le plus largement possible l'ensemble des «niches» du champ des musiques actuelles.
- une programmation construite dans une relation aux acteurs locaux et aux producteurs nationaux
- un équilibre permanent entre artistes reconnus et «découvertes»
- des rendez-vous particuliers et une activité hors les murs
- fidélisation des publics.

Accompagnement des pratiques

- un lieu de création pour les groupes professionnels
- une vitrine pour des projets exigeants
- soutien à la pratique scénique pour les formations amateurs et jeunes groupes.

Développement culturel / une structure inscrite dans le territoire

- des rencontres spécifiques
- actions artistiques et sensibilisation
- stages et formations
- ouverture au public (centre ressources, visites, bénévolat)
- réseaux.

2.1 - La fréquentation

Avec 87 concerts, dont 12 en petites formes hors les murs, La Rodia dépasse sa prévision initiale (55-60 concerts). Cette augmentation répond à un choix stratégique adopté lors du CA de juin 2011, consécutif au succès rencontré dès les premiers mois. Elle a permis d'accueillir un nombre de spectateurs supérieur aux prévisions (36 000 pour 22 000 escomptés).

2.2 - La programmation

254 artistes ont été programmés à La Rodia en 2011, lors de 86 concerts. La programmation vise à couvrir l'ensemble des courants musicaux, ou «niches» en s'appuyant sur une observation aigüe de l'actualité. La Rodia conçoit ses concerts comme des soirées avec plusieurs artistes et en utilisant fréquemment plusieurs espaces (bar, grande et petite salles, terrasse aux beaux jours). L'équilibre entre découvertes artistiques, mise en lumière d'artistes plus diffusés et accueil des «têtes d'affiches» est recherché.

La mise en perspective des musiques actuelles dans leur dimension historique (blues, musiques du monde...) participe ouvertement à la ligne artistique. Une large place a également été consacrée aux artistes locaux avec 28 % des groupes programmés. Tremplins, scènes ouvertes et premières parties répondent à une demande croissante des musiciens et associations pour se produire dans des conditions professionnelles.

2.3 - Les partenariats

Plus du tiers de la programmation est réalisée dans le cadre de collaborations. Les choix de programmation sont déterminés conjointement afin de s'inscrire dans la ligne artistique Rodia. Ainsi, il n'est pas possible de «louer» La Rodia sans déterminer ensemble le contenu et le déroulement de soirée. Les modalités de collaboration, validées par le CA, sont avantageuses pour les structures locales et régionales.

Tarifs de mise à disposition des salles :**> Aux producteurs privés :**

Producteurs et entrepreneurs de spectacles professionnels, dont l'activité principale est la diffusion et la production de concerts :

- Grande salle (900 places) : tarif 3 200 € HT
- Petite salle (300 places) : tarif 2 150 € HT.

> Aux acteurs associatifs locaux et régionaux :

Acteurs associatifs locaux et certains producteurs prenant des risques artistiques et financiers pour la découverte d'artistes.

- Grande salle : Tarif 1 600 € HT
- Petite salle : Tarif 500 € HT.

Le prix de location comprend donc la mise à disposition du lieu, des équipements scéniques et du personnel attaché.

La Rodia a également été un partenaire actif lors des événements culturels 2011 suivants : les concerts d'été (organisés en partenariat avec la Ville de Besançon), le Festival TGV Genériq, le festival AZIMUT (jazz et musique du monde), la Semaine des Emergences (accompagnement de compagnies régionales dans leur projet de création et présentation publique qui s'inscrit dans le cadre du dispositif «Emergences», partenariat avec la Ville de Besançon, les scènes bisontines, le Crous, le réseau Ginko).

Le bilan de l'activité 2011 de «La Rodia» est tout à fait conforme à la convention qui lie la Ville de Besançon et la Régie Autonome.

3 - Les comptes administratifs de la Régie

3.1 - Compte administratif 2011

La Régie Personnalisée «La Rodia» arrête ses comptes au 31 décembre 2011. C'est la première année complète d'activité.

Elle est soumise aux règles de la comptabilité publique (instruction M4).

Le compte administratif 2011 présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé à fin 2011 de 115 319 €.
- un excédent d'investissement cumulé à fin 2011 de 33 085 €.

Le compte administratif 2011 a été adopté par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 mars 2012. Il est conforme au compte de gestion. Le Conseil d'administration a proposé l'affectation de ces excédents au BP 2012.

3.1.1 Section d'investissement

Section d'investissement en €	2011	2010	Variation 2011/2010
Recettes d'investissement	272 506	40 000	-
Dépenses d'investissement	267 095	11 326	-
Résultat de l'exercice en investissement	4 411	28 674	-
Report excédent d'investissement N-1	28 674		-
Résultat cumulé d'investissement	+ 33 085		-

En 2011, dans le cadre du démarrage de son activité, la Régie Personnalisée «La Rodia» a bénéficié d'une cession de biens à titre gratuit de la part de la Ville de Besançon, pour une valeur estimée à 203 730 €. Ce montant est enregistré en dépenses et en recettes.

Les autres dépenses d'investissement, soit 60 590 €, sont consacrées à l'acquisition de matériel informatique, musical, etc.

Une dépense d'ordre est enregistrée pour 3 776 €.

Les recettes d'investissement 2011 enregistrent, en plus de la valorisation ci-dessus, une subvention d'investissement versée par la Ville de Besançon à hauteur de 65 000 €.

Une recette d'ordre est enregistrée pour 3 776 €.

3.1.2. Section de fonctionnement

Section de fonctionnement en €	2011	2010	Variation 2011/2010
Recettes de fonctionnement	1 638 410	90 563	-
Dépenses de fonctionnement	1 536 928	104 500	-
Résultat de l'exercice en fonctionnement	+ 101 482	+ 13 837	-
Report excédent de fonctionnement N-1	+ 13 837		-
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 115 319		-

- Les dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2011, les mandats émis se chiffrent à 1 516 780 €, auxquels s'ajoutent 20 148 € de charges rattachées.

Les principaux postes de dépenses sont :

- le chapitre 011 - charges à caractère général pour 897 848 € soit 59 % du total. Parmi ces charges, les contrats de prestations (notamment achat de spectacles) représentent la dépense la plus importante avec 390 534 €. Sont également significatifs les frais de réception (78 093 €), les frais de gardiennage (56 734 €), les locations de matériel (72 488 €) et le loyer du site (74 500 €).
- le chapitre 012 - charges de personnel représente 579 728 € soit 35 %.
- le chapitre 65 - redevances et licences, s'élève à 33 053 €.

- Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2011, les recettes s'élèvent à 1 638 410 € et proviennent :

- de la billetterie des spectacles, du bar et des prestations rendues, pour 699 960 € soit 42,7 % du total
- de subventions de fonctionnement pour 876 353 € soit 53,5 %. La Ville de Besançon (607 335 €), l'Etat (124 018 €) et la Région (120 000 €) sont les principaux financeurs
- des produits exceptionnels sont enregistrés pour 56 402 €.

3.2 - Rapports financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Comme convenu dans la convention :

- au titre de 2011 et en respect des conventions, La Rodia a versé à la Ville de Besançon un loyer annuel de 133 650 € HT qui correspond au loyer annuel du bâtiment nu (74 500 € HT) et au loyer annuel de l'équipement scénique (59 150 € HT).

- au titre de 2011 et en respect des conventions, la Ville de Besançon a versé une subvention à La Rodia, qui se répartit en fonctionnement (589 650 €) et investissement (40 000 €).

La Ville de Besançon a également versé des subventions destinées à financer des actions spécifiques (jumelage Neuchâtel, Energie Jeunes..) pour un montant global de 23 750 €.

Enfin, la Ville a acheté des places de spectacles destinées à des opérations jeunesse, loué une salle, etc., ceci pour des montants peu significatifs.

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens au titre de la période 2012-2014 a été signée avec la Régie «La Rodia» le 5 janvier 2012.

4 - Les conditions d'exécution du service public

4.1 - Le personnel

- Les permanents :

La Rodia est animée par une équipe permanente composée de 8 personnes à temps plein et d'une personne à mi-temps.

- L'équipe du bar :

La Rodia emploie 5 personnes à travers des CDI pour servir au bar les soirs de concert.

- L'équipe accueil du public :

3 personnes en CDI pour accueillir le public, contrôler les billets et tenir le vestiaire.

- L'équipe technique :

Environ une vingtaine de techniciens intermittents travaillent pour La Rodia, suivant les besoins techniques de chaque événement.

Une particularité de La Rodia est l'implication de bénévoles sur certaines soirées : ils accueillent les artistes, contrôlent les billets, s'occupent du vestiaire, diffusent des documents de communication au sein des réseaux de proximité (10 personnes inscrites).

Enfin, La Rodia accueille des stagiaires de DMA (Diplôme des Métiers d'Art) toute l'année.

4.2 - Les tarifs

- En direction du tout public :

Prix moyen d'une place de concert : 14,80 € (plein tarif)

Des opérations spécifiques avec les comités de quartier

La gratuité aux concerts de restitution de projets, d'atelier, de résidence

Des prix d'entrée plafonnés à 27 €.

- En direction des jeunes :

Un tarif réduit est systématiquement proposé aux détenteurs de la carte Avantages Jeunes, aux étudiants et des soirées gratuites avec la carte Avantage Jeunes ou le Pass Destination Culture.

La Rodia propose également des tarifs préférentiels en direction des publics dits «empêchés» (invitations et tarifs réduits), développe des partenariats avec les Comités d'Entreprise, et a mis en place la «Carte Rodia», qui permet de fidéliser le public et de faciliter l'accès aux concerts.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport.

«Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Il est clair aujourd'hui que La Rodia et Micropolis, on doit quand même trouver un terrain d'entente, dépassionner le débat...

M. LE MAIRE : Mais Madame le débat n'est pas passionné entre Micropolis et La Rodia.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Si si, je reviens sur les propos de Didier SIKKINK qui se plaint de voir que des concerts qui pourraient être organisés à Micropolis sont organisés à La Rodia.

M. LE MAIRE : Pouvez-vous laisser parler Mme PEQUIGNOT ? Oui, elle l'a déjà dit mais elle veut le redire, je ne peux pas l'empêcher de le redire et elle redira la prochaine fois et la fois d'après mais c'est normal, c'est la démocratie. Allez-y Madame.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je reviens donc sur ce que disait Didier SIKKINK. Il voit bien qu'aujourd'hui La Rodia a tendance à phagocyter Micropolis. Bien sûr, c'est tout à fait le cas.

M. LE MAIRE : Je connais bien Didier SIKKINK, peut-être même mieux que vous d'ailleurs, ce n'est pas exactement ce qu'il dit.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je sais qu'il a fait partie de votre Cabinet, je sais que vous le connaissez très bien, il n'y a pas de souci, c'est quelqu'un que j'estime d'ailleurs. Quand je vois que C2C qui a fait le plein à La Rodia aurait pu faire beaucoup plus de spectateurs, je me dis qu'il pourrait être intéressant, dans ces cas-là, de penser à des transferts de La Rodia à Micropolis. Je vous dis que là il y a véritablement quelque chose à travailler parce qu'on ne peut plus se permettre de voir ces deux structures se livrer concurrence. Donc je profite de ce rapport pour vous redire qu'il faut organiser, Monsieur le Maire, en tout cas si vous avez déjà mis tout cela en place, c'est l'occasion de me dire vraiment ce que vous comptez faire.

M. Jean-Marie GIRERD : J'aurai un commentaire d'ensemble à faire sur les rapports 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et je veux éviter de répéter les mêmes choses puisque c'est quelque chose de commun à l'ensemble de ces rapports.

M. LE MAIRE : Je vous en prie Monsieur GIRERD, allez-y.

M. Jean-Marie GIRERD : C'est pour être concis et précis. Au niveau de l'analyse de la qualité de service, j'ai une remarque de fond. Quand on voit ce terme «analyse de la qualité de service», ce que l'on note c'est que nous avons uniquement les services qui sont réalisés. Nous n'avons à aucun moment une perception du service auprès des destinataires des services, c'est-à-dire en terme de satisfaction. Dans une démarche de qualité de service, nous avons donc les attentes et les besoins des personnes, nous avons la volonté de faire ou de ne pas faire, c'est ce que font ces régies et enfin nous avons des services qui sont réalisés et un autre élément important est donc la perception de la satisfaction et de l'insatisfaction par rapport aux attentes. Or dans aucun rapport je n'ai vu une enquête ou un résultat de perception de services. Voilà mon commentaire global, il manque quelque chose et c'est peut-être pour compléter, pour aider Mme SCHOELLER dans sa démarche de lui dire qu'il faut aller aussi dans ce sens-là pour qu'on puisse évaluer effectivement si les prestations qui sont faites correspondent bien aux attentes et besoins de la population.

M. LE MAIRE : Je vous remercie et c'est bien de rassembler vos propos mais peut-être qu'effectivement il faut qu'on aille dans cette direction-là.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : En conclusion par rapport à mes différentes interventions sur ce sujet, je crois que ce qui m'anime ici c'est vraiment la possibilité de mutualiser, des mutualisations possibles entre La Rodia et Micropolis parce que... -vous me laissez parler ou quoi ?-

M. LE MAIRE : Est-ce que vous pouvez laisser Mme PEQUIGNOT parler car je pense qu'il faut qu'au contraire tout le monde entende ce qu'elle dit.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Exactement. Ouvrez bien les oreilles ! Cette démarche de mutualisation entre Micropolis et La Rodia, on voit que si cette démarche-là n'est pas mise en place, c'est l'utilisateur, à savoir notamment les jeunes pour ce qui concerne La Rodia qui en payent le prix fort parce qu'aujourd'hui La Rodia c'est quand même, pour tout vous dire, 16 emplois à temps plein + 20 CDD visiblement et quand on regarde tout cela plus les subventions que la Ville doit toujours apporter pour compenser tout cela, je trouve qu'il est particulièrement choquant de voir que pour un jeune aujourd'hui qui doit par exemple participer au concert de «Stupeflip» qui aura lieu prochainement, c'est plus de 20 €. Je trouve ça choquant. Quand on a la chance d'avoir la carte Avantages Jeunes, on ne paie plus que 19 €. Je trouve que pour une structure comme La Rodia, ça n'est pas l'esprit de départ et je pense qu'il faut

vraiment qu'on soit vigilant. Alors bien entendu il faut couvrir toutes ces charges qui sont lourdes mais je pense qu'on se doit de se battre pour ne pas proposer à ces jeunes qui vont à La Rodia des tarifs aussi exorbitants. Voilà un petit peu ce qui animait ici mon propos.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ?
1 abstention. Ce rapport est adopté»

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission de Contrôle Financier des Sociétés liées à la Ville du 23 septembre 2012 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 octobre 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.